

# Le volant de fonds propres contracyclique des banques au Canada : pistes de réflexion

David Xiao Chen et Ian Christensen

## INTRODUCTION

La récente crise financière mondiale nous a montré que les exigences de fonds propres réglementaires peuvent être un important facteur de procyclicité, susceptible d'amplifier les hauts et les bas du cycle du crédit. Ainsi, pendant la période faste qui a précédé la crise, les risques étaient jugés faibles et les exigences de fonds propres étaient également modestes, ce qui a donné lieu à un assouplissement des conditions de prêt et alimenté la croissance du crédit. Lorsque l'activité économique s'est mise à ralentir, cependant, le niveau de risque mesuré des actifs bancaires a augmenté, entraînant un relèvement des exigences de fonds propres à un moment où une telle hausse était coûteuse et difficile à réaliser compte tenu des pertes. Dans un cas comme dans l'autre, les règles de fonds propres ont contribué aux pressions qui s'exerçaient sur les banques pour qu'elles réduisent la taille de leurs bilans, ce qui a eu des conséquences négatives importantes sur l'offre de crédit et l'activité économique.

Réduire la procyclicité du crédit bancaire peut aider à soutenir l'expansion économique en période de tensions. Un moyen d'y parvenir consiste à relever le niveau de fonds propres exigé des banques pendant les phases de très forte croissance, au moyen d'un volant contracyclique additionnel que celles-ci pourraient utiliser en situation difficile (Arjani, 2009). Le 16 juillet 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié une proposition à cet effet (Comité de Bâle, 2010a), dans laquelle il énonce l'objectif visé par cette mesure, propose un cadre décisionnel général pour l'établissement du volant et présente un guide numérique pouvant servir de source d'information initiale lorsque ces décisions seront prises. Le 12 septembre, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, organe de gouvernance du Comité de Bâle, a confirmé la création du volant contracyclique dans le cadre de la

réforme des normes internationales de fonds propres<sup>1</sup>. Ce volant, de même que le volant de fonds propres de conservation, sera introduit progressivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour devenir pleinement effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans le présent article, nous décrivons les principales caractéristiques du volant de fonds propres contracyclique mis de l'avant par le Comité de Bâle. Une certaine latitude est prévue dans la manière dont le dispositif sera mis en œuvre dans chaque pays. Nous présentons ensuite quelques exemples du type d'informations qui pourraient guider les autorités canadiennes dans la mise en œuvre du volant.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA PROPOSITION DU COMITÉ DE BÂLE

Le volant de fonds propres contracyclique a pour objet de faire en sorte que, quand le système financier dans son ensemble subit des tensions après une période de croissance excessive du crédit, le secteur bancaire dispose, globalement, de fonds propres suffisants pour aider à maintenir les flux de crédit au sein de l'économie sans que sa solvabilité soit mise en doute (Comité de Bâle, 2010a). Ainsi, en période de vive croissance, les banques seraient tenues de se doter d'un coussin de fonds propres réglementaires et cette exigence serait suspendue en cas de repli marqué afin d'alléger les contraintes réglementaires pesant sur les flux de crédit dans l'économie. Le volant contracyclique pourrait en outre contribuer à modérer l'accumulation des risques systémiques au cours d'une phase d'expansion rapide, ce qui ferait reculer la probabilité d'une contraction.

Le volant contracyclique est lié au nouveau volant de fonds propres de conservation, dont il possède de nombreux attributs et qui vise aussi à favoriser l'adjonction, en sus

<sup>1</sup> Voir le Comité de Bâle, 2010b.

des exigences minimales, d'un montant suffisant de fonds propres pouvant être mobilisés en période de tensions (Comité de Bâle, 2009). Le volant de conservation a pour but d'empêcher les banques d'envergure internationale de procéder à des paiements de dividendes, à des rachats d'actions ou à d'autres sorties de fonds propres pendant une phase de croissance, alors que les risques systémiques pourraient s'amplifier; en effet, ce sont des mesures de ce type qui ont sapé la résilience de certaines banques et celle de l'ensemble du secteur bancaire dans de nombreux pays, avant que la crise ne s'installe. Le volant de conservation ajoute aux exigences minimales réglementaires une fourchette de fonds propres constituée d'actions ordinaires : si le niveau de fonds propres d'une banque tombe en deçà du plafond de cette fourchette, l'établissement sera soumis à des contraintes en matière de distribution des bénéfices. Ces contraintes se resserreront à mesure que le niveau de fonds propres se rapprochera du minimum réglementaire (soit le plancher du volant de conservation), ce qui encouragera la banque et les organes de surveillance à prendre des mesures correctrices rapidement pour que les problèmes sous-jacents soient réglés avant que le niveau de fonds propres ne tombe en deçà du minimum requis. Comme les contraintes imposées près du sommet de la fourchette, seront minimales, le volant de conservation ne devrait pas être considéré simplement comme une nouvelle exigence réglementaire minimale.

En situation normale, le volant de fonds propres contracyclique serait fixé à zéro, le volant de conservation étant seul en place. La mise en vigueur du volant contracyclique se traduirait par un élargissement de la fourchette du volant de conservation. Une fois que les autorités auraient levé entièrement l'exigence du volant contracyclique, celui-ci serait de nouveau à zéro. Dans sa déclaration de septembre, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire a annoncé que le volant contracyclique obligera les banques à détenir plus d'actions ordinaires ou d'autres éléments assimilables en termes d'absorption des pertes, dans une proportion allant de 0 à 2,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Le volant de conservation sera établi à 2,5 % des mêmes actifs et sera constitué d'actions ordinaires après application des déductions.

La proposition du Comité de Bâle prévoit que les autorités activeront le volant contracyclique lorsqu'il leur apparaîtra que la croissance globale du crédit est excessive et qu'elle s'accompagne d'une hausse du risque systémique<sup>2</sup>. La décision de mettre en place cette exigence supplémentaire

en matière de fonds propres (le volant contracyclique) serait annoncée jusqu'à douze mois à l'avance, afin de donner aux banques le temps de satisfaire aux normes avant que celles-ci n'entrent en vigueur<sup>3</sup>. En revanche, toute réduction du volant prendrait immédiatement effet, pour atténuer le risque que les exigences réglementaires ne limitent l'offre de crédit. Pour une banque, le non-respect du niveau établi aurait les mêmes conséquences dans le cas du volant contracyclique que dans celui du volant de conservation — à savoir, des restrictions en matière de distribution des bénéfices.

Il appartiendra aux autorités de chaque pays de fixer le niveau de fonds propres supplémentaires qui s'applique aux expositions au risque de crédit dans leur territoire. Ainsi, une banque dont les expositions au risque de crédit se limitent au pays où elle est établie sera assujettie à la totalité du volant contracyclique imposé par les autorités nationales. Une banque active à l'étranger devra calculer le niveau du volant contracyclique exigé dans les pays où elle a des expositions, en fonction des exigences respectives de chacun de ces pays (voir l'encadré). Les autorités des différents pays seront tenues d'informer rapidement leurs homologues de l'étranger de tout changement apporté au volant contracyclique applicable à leur territoire. Les organes de supervision s'assureront que les banques qui sont établies dans le pays calculent correctement les exigences totales de fonds propres auxquelles elles doivent se conformer, selon l'emplacement géographique de leurs expositions. Les autorités ne pourront imposer à une banque du pays un volant contracyclique inférieur à ceux auxquels cet établissement est assujetti dans les pays étrangers où il est actif, selon le principe de la réciprocité.

## L'INFORMATION NÉCESSAIRE À LA DÉTERMINATION DE LA TAILLE DU VOLANT CONTRACYCLIQUE

La proposition du Comité de Bâle fournit aussi une méthode de calcul pour établir un guide numérique cohérent à l'échelle internationale, qui puisse aider à déterminer le niveau du volant contracyclique. Ce guide ferait partie de la panoplie d'information utilisée par chaque pays dans ses décisions relatives au volant. Il est important de souligner, toutefois, que les autorités détermineraient la taille du volant en se fondant sur leur jugement, éclairé par une vaste gamme de données sur la situation macrofinancière, plutôt que sur une simple règle quantitative fixe.

2 Il faudra éventuellement adapter les exigences de fonds propres supplémentaires établies aux termes du deuxième pilier de l'Accord de Bâle si le volant contracyclique est activé. Il ne serait en effet pas indiqué que les autorités imposent une exigence de fonds propres supplémentaire au regard de problèmes financiers systémiques si ces fonds sont déjà requis dans le cadre du volant contracyclique lorsque celui-ci est en vigueur. Toutefois, comme les risques pris en compte par le deuxième pilier ne sont pas nécessairement liés à des enjeux systémiques (par exemple, le risque de concentration du crédit), il ne faudrait pas que les banques puissent utiliser les fonds propres du volant contracyclique pour satisfaire aux exigences du deuxième pilier se rapportant à des éléments de risque non systémiques.

3 Si cette mesure est annoncée à l'avance, les banques se sentiront moins tenues d'immobiliser des fonds propres additionnels en prévision d'une éventuelle activation du volant puisqu'elles disposeront d'un délai pour relever leur niveau de fonds propres et auront ainsi une plus grande latitude sur la manière d'y parvenir. Un délai de douze mois peut paraître long, mais il ne faut pas sous-estimer l'élément d'avertissement contenu dans la décision d'activer le volant contracyclique et dans le commentaire connexe au sujet des conditions macrofinancières — lequel aura probablement une incidence sur le comportement des banques au moment de l'annonce de la décision, et non à celui de son entrée en vigueur.

## Le volant contracyclique et les grandes banques canadiennes

Les six principales banques du Canada sont toutes actives dans d'autres pays. La part moyenne des créances étrangères dans l'ensemble de leurs actifs depuis 1982 est illustrée dans le **Graphique 1-A**. On constate que la majorité de leurs expositions se situent au Canada — selon les données les plus récentes, elles représentaient jusqu'à 75 % des actifs. Au cours de la période considérée, l'exposition à des risques étrangers a été élevée et a beaucoup varié, allant de 23 à 40 % de la totalité des actifs. Par conséquent, pour mettre en œuvre le volant de fonds propres contracyclique, il est essentiel que les autorités disposent de données à jour sur la répartition géographique des actifs des banques.

Les banques d'envergure internationale devraient détenir les volants exigés par des pays étrangers si elles sont assujetties, dans ces pays, à des exigences de fonds propres liées à leurs expositions à des risques de crédit du secteur privé et si les autorités nationales mettent en place le volant contracyclique. Le montant total du volant de fonds propres contracyclique dont devrait se doter une banque représentera par conséquent la moyenne pondérée des volants appliqués dans les pays où elle est exposée à des risques. Le facteur de pondération correspondra à la part des exigences de fonds propres qui sont attribuables aux expositions dans un pays en particulier par rapport à celles qui sont attribuables à l'ensemble de leurs expositions. Ainsi, la somme totale des fonds propres détenus par une institution au titre du volant contracyclique pourra se rapporter à des expositions intérieures et étrangères (par exemple, exposition 1), multipliées par le volant fixé par les autorités dans chaque pays (par exemple, volant 1) :

$Volant = (exposition\ 1 \times volant\ 1 + exposition\ 2 \times volant\ 2 + \dots + exposition\ N \times volant\ N)$

Pour illustrer quels pays étrangers revêtiront une importance prépondérante aux fins du calcul du volant, le **Graphique 1-B** présente la répartition des expositions étrangères, mesurées en fonction du risque final, des six grandes banques prises globalement<sup>1</sup>. On constate sans étonnement que les créances sur des contreparties américaines représentent le pourcentage le plus élevé, suivies par les créances sur des contreparties européennes. Le

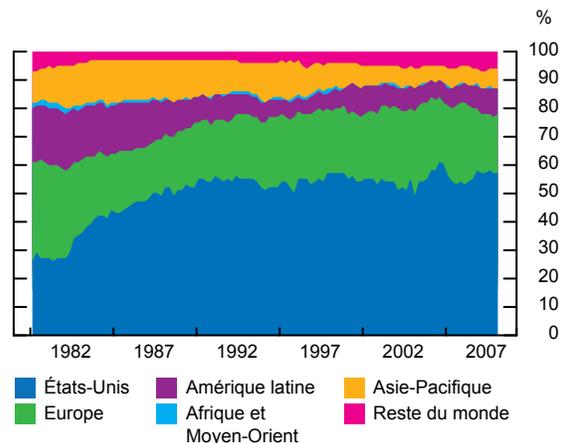
<sup>1</sup> Le calcul des créances étrangères en fonction du risque final attribue les créances au pays où se situent les risques, c'est-à-dire le pays où réside le garant de la créance financière ou celui où est situé le siège de la filiale juridiquement dépendante qui est exposée aux risques. Cette méthode se distingue de la mesure des créances étrangères en fonction de l'emprunteur immédiat, qui tient compte du lieu de résidence de l'emprunteur. Les **graphiques 1-A et 1-B** mettent en lumière les expositions nominales totales (et non les expositions pondérées en fonction des risques) qui seront nécessaires pour calculer le montant du volant contracyclique d'une banque en particulier.

**Graphique 1-A : Depuis 1982, la part des créances sur l'étranger des six grandes banques canadiennes a varié de 23 à 40 % de leurs actifs**



Source : Bureau du surintendant des institutions financières Dernière observation : 2010T1

**Graphique 1-B : Les expositions à l'étranger des six grandes banques canadiennes se situent majoritairement aux États-Unis et en Europe**



Source : Bureau du surintendant des institutions financières Dernière observation : 2010T1

principal changement depuis 1982 est une hausse de la part qu'occupent les créances sur des contreparties américaines, qui semble avoir atteint un plateau au milieu des années 1990. Si les tendances passées perdurent, les courbes donnent à penser que les volants contracycliques exigés des six grandes banques canadiennes dépendront principalement — outre le volant national — des décisions des États-Unis en la matière et, dans une moindre mesure, de celles des pays européens. Par ailleurs, les expositions dans d'autres régions du globe pourraient s'avérer importantes pour certaines banques prises individuellement, notamment l'Amérique latine et l'Amérique du Sud dans le cas de la Banque Scotia.

Les informations utilisées pour établir la taille du volant de fonds propres contracyclique devraient rendre compte des phases ascendante et descendante du cycle financier. Les périodes au cours desquelles les risques systémiques s'accroissent seraient associées à la phase de constitution du volant contracyclique, et celles de forte contraction — lorsque les risques commencent à se matérialiser — correspondraient à sa phase d'utilisation. Or, une même mesure pourrait difficilement s'appliquer avec une égale fiabilité aux deux phases, car, dans le premier cas, la variable devrait posséder de solides propriétés d'indicateur avancé, tandis que, dans le second, elle devrait être un indicateur courant sûr (Drehmann et autres, 2010). En outre, pour bien représenter la phase de constitution du volant, une variable doit s'écarter largement de sa tendance à long terme pendant les périodes d'essor, ce qui exclut effectivement des mesures telles que les prêts non productifs (qui se heurtent à la borne du zéro) et peut restreindre le contenu informatif des écarts de crédit. En revanche, ces dernières variables peuvent livrer de précieux renseignements quant au moment où il convient d'amorcer la phase d'utilisation du volant.

À cet égard, le rapprochement de plusieurs indicateurs peut s'avérer plus instructif que l'examen d'indicateurs individuels. Borio et Drehmann (2009), par exemple, montrent que les mesures de l'expansion globale du crédit et les prix de l'immobilier renferment davantage d'information prédictive sur les crises financières s'ils sont considérés *ensemble* plutôt qu'*isolément*. Lorsque plusieurs indicateurs dénotent l'émergence d'une croissance exagérée du crédit et de risques systémiques grandissants, les autorités peuvent savoir avec plus de certitude s'il est opportun d'activer le volant contracyclique, ou elles peuvent être disposées à rajuster la taille de celui-ci avec plus de vigueur. Les décisions relatives à la taille du volant contracyclique doivent, par conséquent, s'appuyer sur une gamme étendue d'informations.

Pour guider utilement les décisions concernant la taille du volant, un indicateur doit paraître au moins chaque trimestre (ou même plus fréquemment) et dénoter une croissance excessive du crédit *en temps réel*. On entend souvent dire que la formation de déséquilibres est un processus cumulatif, et donc que les données les plus informatives sont celles qui expriment un écart par rapport à la tendance à long terme. Dans ces circonstances, il devient primordial de dégager la tendance. Idéalement, les décideurs devraient pouvoir s'appuyer sur des mesures d'écart qui sont publiées fréquemment et qui ne sont pas sujettes à des révisions substantielles. Il sera donc important de mieux comprendre comment les innovations au sein du secteur financier et l'évolution de la réglementation sont susceptibles d'influer sur les tendances à long terme des données.

Dans sa proposition, le Comité de Bâle présente l'écart du ratio crédit/PIB (le crédit étant celui qui est accordé au secteur privé) par rapport à sa tendance comme un point

de référence commun et disponible à l'échelle mondiale qui pourrait, au départ, aider les autorités à prendre et à expliquer leurs décisions relatives au volant. Un ratio crédit/PIB qui repose sur des mesures du crédit provenant des institutions et des marchés offre l'avantage de moins donner prise à des manipulations stratégiques auxquelles pourraient se livrer des établissements individuels assujettis au volant. Il a un autre avantage en ce qu'il réagit au comportement collectif du secteur bancaire. L'écart de ce ratio par rapport à sa tendance, qui rend également compte du fait que l'offre et la demande globales de crédit augmentent avec la taille de l'économie, s'est révélé historiquement un bon indicateur avancé des crises bancaires dans divers pays<sup>4</sup>. Toutefois, il n'est guère apte à signaler quand il convient de lever l'exigence du volant contracyclique, étant donné qu'il a tendance à s'élever à mesure qu'une crise s'aggrave, en partie à cause de la diminution du PIB (le dénominateur du ratio), et que la demande de crédit peut augmenter au début d'une crise. Or, il est d'une importance capitale de savoir à quel moment suspendre l'exigence du volant contracyclique si l'on veut éviter que la réglementation en matière de fonds propres ne réduise encore davantage l'offre de crédit au sein de l'économie.

La proposition du Comité de Bâle et l'étude de Drehmann et autres (2010) font ressortir d'autres éléments d'information qui pourraient être utiles pour décider du moment approprié pour appliquer ou lever l'exigence du volant contracyclique, notamment : les indicateurs de rendement du secteur bancaire (bénéfices, pertes ou qualité de l'actif); le coût et la disponibilité du crédit (écarts de taux et résultats d'enquêtes sur les conditions du crédit); les prix de grandes catégories d'actifs (immobilier et actions); des mesures du degré d'intermédiation financière autres que le ratio crédit/PIB.

## UN EXEMPLE : LA CRISE RÉCENTE

À titre d'exemple, examinons maintenant ce qu'un petit nombre d'indicateurs — dont l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance — aurait pu révéler aux autorités au Canada et aux États-Unis, avant et pendant la crise et la récession. Ces indicateurs ont été choisis à titre d'exemples, et notre analyse ne constitue pas un examen exhaustif de toutes les informations disponibles qui pourraient être considérées.

Le **Graphique 1** illustre l'évolution de l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance au Canada et aux États-Unis. Cet indicateur donne une mesure approximative du levier financier global au sein du système financier (par rapport à

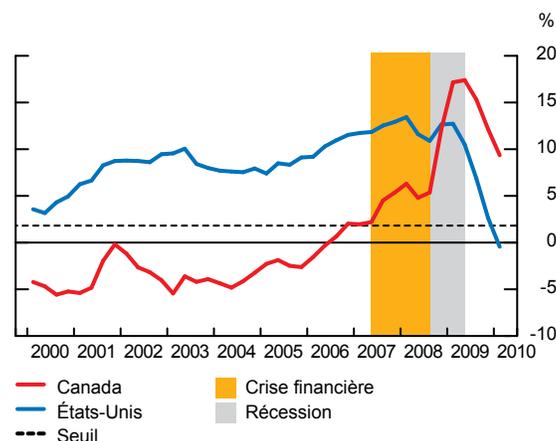
<sup>4</sup> Un des critères utilisés pour évaluer la capacité de prévision d'un indicateur est le ratio du bruit au signal. Cette mesure rend compte de la fréquence à laquelle un indicateur donne de faux signaux positifs (il signale une crise, alors qu'il n'y en a aucune) et de faux signaux négatifs (il ne signale aucune crise, alors qu'il y en a pourtant une). Drehmann et autres (2010) montrent que le ratio crédit/PIB est, parmi les divers indicateurs considérés, celui qui présente le plus faible ratio du bruit au signal (et qui est donc le meilleur).

la tendance) en calculant le rapport du niveau d'endettement global à celui du revenu global. Le crédit global octroyé au secteur privé au Canada est calculé à partir de séries de données publiées par la Banque du Canada et regroupe la totalité des crédits accordés aux ménages et aux sociétés non financières. Il inclut les fonds empruntés auprès d'établissements (banques et prêteurs non bancaires du secteur privé) et les capitaux mobilisés sur les marchés financiers (acceptations bancaires, papier commercial et obligations de sociétés). La composante tendancielle du ratio crédit/PIB est éliminée selon la méthode exposée dans la proposition du Comité de Bâle<sup>5</sup>. La zone du graphique qui est colorée en jaune correspond à la première partie de la crise, à compter du troisième trimestre de 2007, et la zone en gris représente la période de récession au Canada, qui a débuté au quatrième trimestre de 2008.

Conformément aux résultats des travaux empiriques de Borio et Lowe (2002), la proposition du Comité de Bâle et l'étude de Drehmann et autres (2010) montrent que, plus l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance est grand, plus sa valeur informative à l'égard des crises à venir augmente. C'est pourquoi la méthode de calcul du guide de référence décrite dans la proposition du Comité de Bâle prévoit un seuil notionnel — cadrant en gros avec les observations relevées dans divers pays — à partir duquel l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance justifierait une attention particulière. Le seuil proposé est de 2 %, et il est représenté par un trait horizontal discontinu dans le **Graphique 1**.

Nous avons retenu deux autres indicateurs qui pourraient être utiles aux décisions concernant la mise en vigueur et la

**Graphique 1 : On observe des différences marquées entre le Canada et les États-Unis dans l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance**



Sources : Réserve fédérale, Flow of Funds Accounts, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, Banque du Canada et Statistique Canada Dernière observation : 2010T1

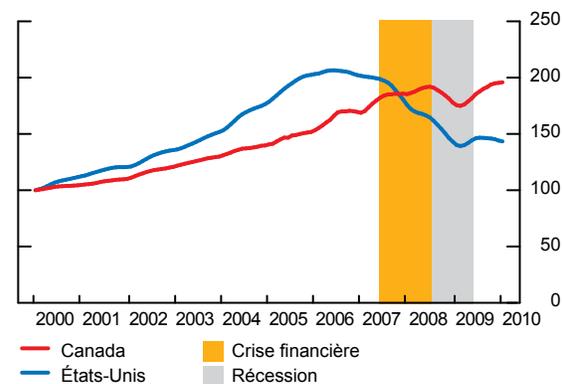
5 Le Comité de Bâle propose de calculer la tendance au moyen du filtre de Hodrick-Prescott. Nous utilisons les données de 1969 à 2010.

levée de l'exigence du volant contracyclique : les prix des maisons (**Graphique 2**)<sup>6</sup> et les écarts de rendement sur les obligations de sociétés par rapport aux obligations d'État (**Graphique 3**). Des changements rapides et soutenus des prix des actifs, en particulier des prix de l'immobilier résidentiel ou commercial, peuvent dénoter des déséquilibres grandissants sur ces marchés. Du fait que nombre de banques commerciales détiennent d'imposants portefeuilles de prêts hypothécaires, une contraction brutale du marché du logement peut avoir des effets très négatifs en simultanément sur les bilans des établissements. L'indice des rendements des obligations de sociétés notées BBB par rapport à ceux des obligations d'État permet d'évaluer la qualité du crédit dans l'économie en général ainsi que le coût du financement et l'appétit des investisseurs pour le risque. Les écarts peuvent être très faibles en période de très forte expansion, et se creuser brusquement lors d'un repli marqué. Un indicateur des écarts de crédit dans le secteur bancaire, tel qu'un indice de swaps sur défaillance pour les banques, pourrait également être utile, mais ces swaps ne sont pas activement négociés au Canada.

Au Canada, l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance (**Graphique 1**) n'a été positif que dans la dernière partie de 2006, juste avant le déclenchement de la crise, et il n'a dépassé le seuil proposé par le Comité de Bâle (trait discontinu) que tout juste avant la crise. Cet indicateur donne à penser que la montée du crédit était généralement en phase avec l'expansion de l'activité et qu'elle ne signalait pas une croissance démesurée du crédit<sup>7</sup>. Cette interprétation reflète notamment le fait que les critères d'octroi de

**Graphique 2 : Les prix des maisons étaient en hausse avant la crise**

Base 100 des indices : janvier 2000



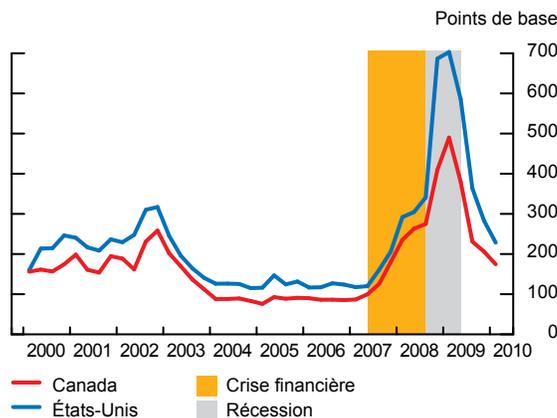
Sources : Standard & Poor's et Teranet-Banque Nationale du Canada

Dernière observation : 2010T1

6 Prix nominaux des maisons provenant de l'indice des prix de revente des maisons de Teranet-Banque Nationale du Canada et, dans le cas des États-Unis, de l'indice Case-Shiller de Standard & Poor's. Le Graphique 2 illustre l'accroissement en pourcentage des prix des maisons depuis janvier 2000 dans chaque pays.

7 L'accroissement de l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance au Canada pendant la crise et la récession illustre une réserve émise par le Comité de Bâle dans sa proposition, à savoir que cet indicateur n'est pas forcément fiable en période de ralentissement.

**Graphique 3 : Les écarts de rendement sur obligations de sociétés ont fortement augmenté à mesure que la crise prenait de l'ampleur**



Source : Merrill Lynch

Dernière observation : 2010T1

prêts au Canada n'étaient pas aussi souples que ceux qui caractérisaient le marché américain des prêts hypothécaires à risque. Alors qu'au Canada les prix des maisons (**Graphique 2**) et les cours des actions ont grimpé régulièrement au cours de la période et que les écarts de rendement sur obligations de sociétés ont affiché des creux historiques (**Graphique 3**) pendant les trois années qui ont précédé la crise, le ratio crédit/PIB semble indiquer que ces phénomènes n'étaient pas alimentés par un accroissement du levier financier au sein du secteur privé dans son ensemble — ils étaient ainsi moins susceptibles de laisser entrevoir une accumulation de risques systémiques.

Il faut garder à l'esprit que l'absence de signal du ratio crédit/PIB avant la crise concorde avec le fait que celle-ci a pris naissance à l'extérieur du Canada. On conçoit mal qu'un indicateur intérieur, quel qu'il soit, puisse avoir une bonne valeur prédictive si les tensions du secteur bancaire résultent d'un choc qui s'est produit à l'étranger. C'est là le rôle des composantes du volant contracyclique associées à l'exposition aux risques internationaux (voir l'encadré, p. 35). Il convient par conséquent de se demander s'il y a eu des signaux précoces qui auraient donné lieu au relèvement des volants s'appliquant aux expositions envers l'étranger.

Le cas des États-Unis illustre notre propos. Dans ce pays, contrairement à ce qui a été observé au Canada, un guide fondé sur le ratio crédit/PIB et d'autres indicateurs auraient envoyé les mêmes signaux de croissance excessive du crédit et d'intensification du risque systémique. C'est donc dire que la hausse des prix des maisons et des actions était alimentée, en partie, par l'accroissement du levier financier au sein de l'économie. Aux États-Unis, l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance a dépassé le seuil proposé par le Comité de Bâle de 2000 à 2009 (**Graphique 1**). Les prix des maisons ont eux aussi progressé fortement après 2003, et les écarts de rendement sur obligations de sociétés

ont touché des creux historiques en 2004. L'exemple des États-Unis montre dans quelle mesure les informations disponibles peuvent signaler la nécessité d'activer le volant contracyclique. Si la proposition du Comité de Bâle avait déjà été mise en place à ce moment-là et que les autorités américaines avaient relevé le niveau du volant en réaction à ces signaux, les banques canadiennes auraient détenu, avant 2007, un coussin plus élevé de fonds propres à l'égard de leur exposition aux risques américains.

S'il est important de savoir quand appliquer l'exigence du volant contracyclique, il l'est tout autant de savoir quand la lever afin de permettre aux fonds propres bancaires d'absorber les pertes, et ainsi d'atténuer l'incidence négative de ces dernières sur l'octroi de crédit. Comme la demande de crédit a tendance à s'intensifier au début d'une récession, on ne s'étonnera pas que le ratio crédit/PIB aux États-Unis eût été très lent à signaler la nécessité de mettre fin à l'exigence du volant contracyclique. Cependant, à mesure que la crise prenait de l'ampleur, il y a eu une hausse marquée des écarts de rendement sur obligations de sociétés (**Graphique 3**) et un recul rapide des prix des maisons dans ce pays. Ces deux indicateurs auraient donné un signal favorable à la suspension du volant, alors même que l'écart du ratio crédit/PIB par rapport à sa tendance continuait d'augmenter.

## CONCLUSION

Les nouvelles règles de Bâle III sur les fonds propres bancaires prévoient un volant de fonds propres contracyclique qui est destiné à atténuer la tendance des exigences réglementaires à amplifier les mouvements dans les conditions du crédit ainsi que les hauts et les bas de l'économie réelle. Ce volant sera mis en vigueur durant les périodes d'expansion excessive du crédit associée à une montée du risque systémique, ce qui protégera les banques dans l'éventualité d'une évolution défavorable du cycle du crédit. Il sera suspendu lorsque le cycle s'inversera, allégeant ainsi les pressions qui s'exercent sur les banques pour qu'elles réduisent leur levier financier en réponse aux exigences de fonds propres réglementaires. Un autre avantage du volant contracyclique sera la diminution du risque systémique pendant la phase ascendante du cycle.

Dans le présent article, nous avons décrit les grandes lignes du cadre d'établissement du volant contracyclique proposé par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Une fois que ce cadre sera en place, les autorités canadiennes examineront régulièrement divers indicateurs en vue d'évaluer l'évolution des risques à l'échelle du système financier et de déterminer la taille appropriée du volant. Ce type d'information est déjà analysé périodiquement dans le cadre des activités de surveillance systémique de la Banque du Canada. L'analyse de la Banque viendra compléter celles d'autres organismes fédéraux concernés relativement aux décisions touchant le volant.

Le volant contracyclique a pour principal avantage de n'obliger les banques à se doter de fonds propres additionnels qu'en période d'accroissement du risque systémique. En outre, les modalités de réciprocité prévues dans le cadre d'établissement du volant donnent aux autorités d'un pays l'assurance que les mesures qu'elles adopteront ne seront pas sapées par celles d'autorités étrangères, ce qui favorisera l'uniformisation des règles du jeu pour l'ensemble des banques ayant des expositions dans un pays donné.

Compte tenu de l'importance du jugement dans les décisions se rapportant au volant contracyclique, les autorités doivent impérativement expliquer le pourquoi de leurs interventions afin de promouvoir la reddition de comptes et d'aider les banques ainsi que les acteurs des marchés à gérer l'incertitude entourant les exigences futures de fonds propres. Comme il est recommandé dans la proposition du Comité de Bâle, l'élaboration d'une stratégie de communication centrée sur ces objectifs est essentielle à la mise en œuvre d'un volant contracyclique. Les décideurs canadiens se pencheront sur la stratégie qu'il convient d'adopter en fonction du contexte national.

Le volant contracyclique n'est qu'un instrument parmi d'autres, d'envergure systémique, qui devraient permettre de s'attaquer aux problèmes à la source. Son utilisation sera particulièrement indiquée dans les cas où des mesures davantage ciblées sont non disponibles ou inefficaces, et où il faut préparer les banques à une inversion du cycle du crédit. Correctement employé, le volet de fonds propres contracyclique contribuera au maintien de la croissance économique durant les périodes de tensions financières et économiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arjani, N. (2009). « La procyclicité et les fonds propres bancaires », *Revue du système financier*, Banque du Canada, juin, p. 37-44.
- Borio, C., et M. Drehmann (2009). « Assessing the Risk of Banking Crises — Revisited », *BIS Quarterly Review*, mars, p. 29-46.
- Borio, C., et P. Lowe (2002). *Asset Prices, Financial and Monetary Stability: Exploring the Nexus*, document de travail n° 114, Banque des Règlements Internationaux.
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (2009). *Strengthening the Resilience of the Banking Sector*. Internet : <http://www.bis.org/publ/bcbs164.pdf>.
- \_\_\_\_\_ (2010a). *Countercyclical Capital Buffer Proposal*. Internet : <http://www.bis.org/publ/bcbs172.pdf>.
- \_\_\_\_\_ (2010b). *Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire relève les exigences internationales de fonds propres*, communiqué, 12 septembre. Internet : [http://www.bis.org/press/p100912\\_fr.pdf](http://www.bis.org/press/p100912_fr.pdf).
- Drehmann, M., C. Borio, L. Gambacorta, G. Jiménez et C. Trucharte (2010). *Countercyclical Capital Buffers: Exploring Options*, document de travail n° 317, Banque des Règlements Internationaux.